

DEMANDE DE TOURNAGE OU DE PRISE DE PHOTOS DANS LE MÉTRO ET LE RÉSEAU BUS (AFFAIRES PUBLIQUES)

Sous certaines conditions, la STM permet la prise de photos et les tournages vidéo dans ses installations dans le cadre de reportage. Les règlements de la STM R-036 et R-105 s'appliquent. **Si vous souhaitez filmer ou photographier dans les installations de la STM :**

1. Remplir ce formulaire.
2. Envoyer le formulaire complété à : **affaires.publiques@stm.info**
3. Une personne de cette direction vous contactera.

Important : votre demande doit être envoyée de préférence **15 jours avant la date souhaitée**. Dans le cas d'un tournage ou d'une prise de photos à bord d'une voiture de métro, veuillez acheminer votre demande **21 jours à l'avance**. Les demandes sont soumises à un comité. Veuillez noter que des frais peuvent s'appliquer.

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

NOM DU MÉDIA

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE SUR PLACE

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE / CELLULAIRE

COURRIEL

DÉTAILS DE VOTRE DEMANDE

1. DATE (S) ET HEURE (S)

2. NOMBRE DE PERSONNES

3. LIEU PRÉCIS EN STATION OU DANS LE RÉSEAU BUS ET/OU TRAJET EN MÉTRO SOUHAITÉ

4. SUJET DU REPORTAGE

5. DEMANDE D'ENTREVUE AVEC UN REPRÉSENTANT, SI OUI PRÉCISEZ

6. LISTE DES ÉQUIPEMENTS QUI SERONT UTILISÉS

7. DATES DE DIFFUSION DU REPORTAGE

JE CONFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS R-036 ET R-105.